



SIMULE TA COP

REGLEMENT DU CONCOURS Édition 2025/2026



Négociation Internationale

Un programme pédagogique développé en partenariat avec :



1. Présentation générale

Le concours « Simule ta COP » (ci-après désigné « le Concours ») est organisé par l'Agence française de développement (ci-après désignée « la structure organisatrice » ou « l'AFD »), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 775 665 599 et dont le siège social est situé au 5 rue Roland Barthes, 75012 Paris. Le concours est régi par la loi française et soumis aux conditions précisées dans le présent règlement.

2. Présentation et objectifs du concours

L'AFD développe des outils pédagogiques destinés à mobiliser les jeunes sur les grands enjeux mondiaux.

Certains de ces outils sont le fruit du partenariat entre l'AFD et le ministère de l'Education Nationale.

Parmi eux, les kits de simulation de négociation internationale sur le climat et la biodiversité permettent aux élèves de vivre une expérience immersive de type COP, en endossant le rôle de délégations d'organisations internationales, de pays, d'ONG, de lobby ou de journalistes.

Le concours « Simule ta COP » a pour objectif de :

- Valoriser le travail des classes ayant conduit une simulation COP à partir des kits pédagogiques de l'AFD ;
- Encourager les élèves à développer leur pensée critique, leur expression écrite et orale, et leur compréhension des enjeux environnementaux et géopolitiques ;
- Donner une visibilité locale et nationale aux projets pédagogiques menés dans les établissements.

Les productions primées seront valorisées sur les canaux de communication de l'AFD.

3. Conditions de participation

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect de la législation française en vigueur.

Le concours est ouvert à tous les élèves de collèges et lycées en France comme à l'international, ayant mené une simulation à partir d'un des kits de l'AFD consacré aux simulations de négociations internationales.

Chaque inscription doit être effectuée au nom de l'établissement scolaire par un représentant du corps éducatif via le formulaire en ligne mis à disposition par l'AFD. Les inscriptions sont gratuites.

Chaque inscription est rattachée à une adresse mail unique, utilisée pour tous les échanges avec l'AFD. Il est donc essentiel que les enseignants porteurs du projet aient accès à cette adresse, ou que les messages soient systématiquement transférés aux personnes concernées

L'AFD peut demander tout justificatif attestant du statut de collège ou lycée des participants pour vérifier la conformité d'une inscription.

4. Modalités du concours

Calendrier

Les productions doivent être déposées entre le 15 mars et le 25 mai 2026 à minuit (heure de Paris) via le formulaire transmis par l'AFD aux inscrits.

Chaque établissement peut déposer jusqu'à 2 productions avec une limite d'une production par classe participante.

Formats acceptés

Les participants peuvent choisir l'un des deux formats suivants :

A. Article de presse

- Rédigé par les élèves ayant joué le rôle de la presse ;
- Longueur : 600 à 1 000 mots (soit jusqu'à 3 pages maximum) ;
- Accompagné de 2 à 5 photographies illustratives.

B. Chronique photos

- Réalisé par les élèves ayant joué le rôle de la presse ;
- Composée de 7 à 12 slides au format portrait 9/16^{ème}, accompagnées de textes courts explicatifs ;
- Présentation graphique selon le modèle (PPTX) fourni par l'AFD aux inscrits au concours.

Contenu attendu

La production (article ou chronique photos) doit :

- S'appuyer sur les kits pédagogiques de AFD de négociation internationale ;
- Être réalisée en milieu scolaire, sous la responsabilité d'un enseignant ;
- Restituer les moments clés de la simulation (négociations, discours, désaccords, compromis, ...) ;
- Aller au-delà d'un simple compte rendu descriptif ;
 - Proposer un récit immersif et dynamique, reflétant l'expérience vécue ;
 - Faire preuve de cohérence entre texte et image, de créativité et d'originalité ;
- Être rédigée en langue française ;
- Respecter les règles de propriété intellectuelle ;
- Proscrire tout stéréotype, préjugé ou message incitant à la violence ;
- Être le fruit d'un travail collectif entre plusieurs élèves.

Tout contenu mis en ligne en vue de participer au concours devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les contenus ne doivent contenir aucun élément qui contrevienne ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Les contenus feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discréction de la structure organisatrice.

Seules les productions respectant ces conditions seront acceptées par la structure organisatrice et pourront concourir.

La structure organisatrice se réserve expressément le droit de refuser toute candidature dont le contenu contreviendrait à ces exigences.

Utilisation d'outils numériques et vérification

Dans le cadre de la réalisation de leur production, les élèves peuvent être amenés à utiliser des outils numériques variés (traitement de texte, retouche d'image, mise en page, etc.).

L'usage d'outils intégrant de l'intelligence artificielle générative (ex. : assistance à la rédaction, génération d'images ou de résumés) n'est pas interdit, mais doit s'inscrire dans une démarche pédagogique transparente, sous la responsabilité des enseignants.

Les productions doivent refléter le travail et la compréhension personnelle des élèves.

Si le jury estime qu'une production n'a manifestement pas été rédigée par les élèves, elle pourra être écartée du concours, après échange avec l'enseignant référent.

5. Processus d'évaluation et dotations

Évaluation

Les productions seront évaluées par un jury composé de représentants de l'AFD, de journalistes, de spécialistes des négociations internationales, et de professionnels de l'éducation.

Les critères d'évaluation porteront notamment sur :

- La qualité du récit et la capacité à retranscrire les temps forts de la simulation ;
- La pertinence du regard journalistique (article ou chronique) ;
- La cohérence entre texte et image ;
- La rigueur et la clarté du propos ;
- La créativité et l'originalité du traitement.

En l'absence de productions satisfaisant aux critères (cf. annexe 3), le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans certaines catégories. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Catégories et prix

Quatre dotations sont prévues :

Catégorie	Format	Lauréat	Dotation
Collège	Article de presse	1 lauréat	500 €
Collège	Chronique photos	1 lauréat	500 €
Lycée	Article de presse	1 lauréat	500 €
Lycée	Chronique photos	1 lauréat	500 €

Les sommes allouées aux dotations feront l'objet d'une convention de séquestration entre l'AFD et la SCP Simonin – Tranchant – Guerrier, Commissaires de Justice Associés.

Les dotations sont versées **par virement bancaire**, par le Commissaire de Justice susmentionné, à l'établissement lauréat dans un délai de 15 jours ouvrés.

Elles peuvent être utilisées librement, mais **il est vivement recommandé de les consacrer à un projet d'action** (ex. : projet de sensibilisation ou action locale en lien avec le climat ou la biodiversité) ou pour l'acquisition de matériel pédagogique permettant d'organiser des simulations de négociation internationale de manière régulière avec de nouveaux élèves.

Les productions lauréates seront valorisées sur le **site Internet** et les **réseaux sociaux** (notamment LinkedIn et Instagram) de l'AFD.

6. Propriété intellectuelle

Les participants sont informés qu'il est strictement interdit d'utiliser dans leur production tout contenu protégé par le **droit d'auteur** (texte, image, etc.) sans autorisation écrite du titulaire des droits.

Il est donc demandé :

- D'utiliser exclusivement des **photographies prises par les élèves** dans le cadre du projet et/ou des images libre de droit ;
- De citer clairement toute **source externe** (contenu, chiffres, citations) exemples :
 - Selon le rapport du GIEC 2023 sur le climat, la température mondiale a déjà augmenté de 1,1°C depuis l'ère préindustrielle (source : GIEC, 2023).
- D'éviter les contenus protégés par copyright (logos, films, etc.), sauf autorisation explicite.

Les établissements participants sont responsables de la conformité juridique des productions soumises.

7. Droit à l'image

Toute personne identifiable sur les photographies (élèves, enseignants ou tiers) doit avoir donné son consentement écrit pour la diffusion des images dans le cadre du concours.

Les établissements doivent impérativement joindre l'autorisation de droit à l'image (annexe 1) lors du dépôt de leur production.

L'AFD se réserve le droit de refuser la diffusion d'une production non conforme à ces exigences.

8. Cas de force majeure

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le bon déroulement du concours (grève, crise sanitaire, problème technique...), l'AFD se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Toute décision sera communiquée aux participants par tous moyens appropriés.

Toute modification du concours et du présent règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SCP Simonin – Tranchant – Guerrier, Commissaires de Justice Associés.

9. Protection des données à caractère personnel

L'ensemble des données personnelles concernant les participants, collectées dans le cadre du concours, sont obligatoires pour participer à ce dernier. Elles sont destinées à la structure organisatrice ainsi qu'à ses prestataires dont la SCP Simonin – Tranchant – Guerrier.

Elles font l'objet d'un traitement informatique afin de poursuivre les finalités suivantes :

- Vérifier les conditions de participation au concours,
- Désigner les gagnants,
- Attribuer et remettre les lots,
- Envoyer les questionnaires à des fins d'évaluation des effets et impacts du dispositif.

Les données collectées sont conservées par la structure organisatrice pendant une durée de 5 ans à compter de la clôture de l'opération.

Aucune utilisation des données personnelles autre que celles précédemment listées ne sera effectuée par la structure organisatrice. Par ailleurs, aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces données.

La structure organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Européen sur la protection des données personnelles (UE) 2016/679, les participants ont un droit d'accès et de rectification qu'ils pourront exercer à tout moment en écrivant à : Division Sensibilisation, Plaidoyer et Education, 5 rue Roland Barthes, 75012 Paris ; ou par mail à AFDsensibilisation@afd.fr. Les participants disposent également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement ainsi qu'un droit à la portabilité des données, qu'ils peuvent exercer aux adresses mail et postales mentionnées ci-dessus.

En outre, dans la mesure où ils considèreraient, après avoir interrogé la structure organisatrice, que leurs droits ne sont pas respectés, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

10. – Limite de responsabilité

Les établissements participants sont responsables de la conformité juridique des productions soumises. Ils sont tenus d'obtenir l'autorisation des tiers qui ont participé, directement ou indirectement, à la production de tout Contenu utilisé et/ou qui estiment détenir des droits protégés par la loi (tels que des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l'image). Il est responsable du paiement de toute somme due à ce titre. De manière générale, les participants garantissent la structure organisatrice contre toute réclamation, action ou plainte qui pourrait être formulée, sous quelque forme que ce soit, par un tiers dans le cadre de l'exercice des autorisations accordées dans les présentes et, plus généralement, dans le cadre de toutes les autres garanties et engagements fournis ou pris en vertu du présent règlement. Le participant accepte que la structure organisatrice ne soit pas tenue responsable en cas de réclamations formulées par un tiers en raison d'une atteinte à ses droits (tels que les droits de propriété intellectuelle et/ou les droits à l'image), de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de la structure organisatrice est limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

La structure organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté notamment en cas de problèmes d'acheminement, de retard, d'avaries ou de perte de courrier postal ou électronique ou d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle et sur le bon déroulement du concours.

Elle ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au concours ou à son bon déroulement.

La structure organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des conséquences d'une disqualification d'un participant en raison de sa violation du règlement.

11. Litiges

Le présent règlement est régi par la loi française.

En cas de différend, les participants sont invités à contacter l'équipe organisatrice de l'AFD (afdsensibilisation@afd.fr) afin de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord, le Tribunal judiciaire de Paris sera seul compétent.

12. Règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Simonin – Tranchant – Guerrier, Commissaires de Justice Associés, 92 rue de la Victoire, 75009 Paris.

Ce dernier est également disponible sur la page <https://www.afd.fr/fr/ressources/simule-ta-cop-reglement-du-concours> pendant toute la durée du concours.

Dans l'éventualité où une ou plusieurs dispositions du présent règlement seraient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses conserveraient leur pleine validité.

ANNEXE 1

Autorisation de diffusion de l'image d'élèves mineurs réalisés dans le cadre du concours « Simule ta COP »

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires pour la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image, quel que soit le procédé utilisé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

Madame, Monsieur,

Votre enfant participera au concours « Simule ta COP » organisé par l'Agence française de développement, aussi appelé AFD, qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, compléter le formulaire ci-dessous autorisant la diffusion de l'image du mineur que vous représentez à l'occasion de sa participation au concours Simule ta COP ?

L'équipe pédagogique,

[A compléter par l'établissement scolaire]

Nom de l'établissement scolaire : _____

Adresse postale complète (préciser le pays)

Tél. : _____ Code postal / Commune : _____

Année scolaire : _____ Classe de : _____

Désignation du projet : Concours - Simule ta COP

Titre de la production : _____

La captation et la réalisation auront lieu aux dates et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement _____ Lieu(x) d'enregistrement : _____

[A compléter par le responsable légal]

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____

Né(e) le (date de naissance) : _____

A (lieu de naissance) : _____

Demeurant (adresse) : _____

Déclare accepter les articles suivants :

Article 1 – Finalités envisagées

Dans le cadre du concours « Simule ta COP », une production avec des photographies sera réalisée, et l'image du mineur que je représente pourra y être utilisée et diffusée. Cette production sera ensuite mise à disposition de l'établissement scolaire désigné ci-dessus ainsi que de l'AFD, structure organisatrice du concours « Simule ta COP ».

Article 2 – Modes d'exploitation envisagés

J'autorise l'AFD à diffuser la production sur tout type de support. Les productions pourront être exploitées dans le monde entier et dans tous les domaines, par le biais des canaux de communication de l'AFD.

Article 3 -- Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
 On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait accéder à la production à laquelle j'aurai contribué, et je suis d'accord pour que l'on utilise mon image pour ce projet.

Nom de l'élève : _____	Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement :
Prénom : _____	
Classe : _____	

Article 4 -- Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016-679,

La présente autorisation, soumise à votre signature, concerne la captation, la publication et la diffusion des images identifiées dans le cadre du projet décrit à l'article 1 et selon les modalités d'exploitation définies à l'article 2. Cette captation et diffusion seront réalisées sous l'autorité de l'établissement désigné ci-dessus.

L'établissement désigné ainsi que l'organisateur exerceront les droits de diffusion liés à l'image, tels qu'acquis par le présent document. Ils s'interdisent expressément de céder ces droits à un tiers et de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue, susceptible de porter atteinte à la dignité, la réputation ou la vie privée du mineur, ainsi qu'à toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini la diffusion de l'image ne donnera lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (Prénom, Nom) : _____ déclare être le représentant légal du mineur désigné dans l'article 3.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la captation, l'utilisation et la diffusion de son image dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti dans l'article 3 :

OUI

NON

Pour exercer vos droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer en écrivant à : afdsensibilisation@afd.fr

Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne estimant que le droit à la protection des données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Fait en autant d'originale que de signataires.

Fait à :	Signature du représentant légal du mineur :
Le (date) :	

ANNEXE 2

Autorisation de diffusion de l'image de personnes majeurs réalisés dans le cadre du concours « Simule ta COP »

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires pour la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image, quel que soit le procédé utilisé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux participants.

Madame, Monsieur,

Vous participerez au concours « Simule ta COP » organisé par l'Agence française de développement, aussi appelé AFD, qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.

Le formulaire ci-dessous autorise la diffusion de votre image à l'occasion de votre participation au concours « Simule ta COP ».

[A compléter par l'établissement scolaire]

Nom de l'établissement scolaire : _____

Adresse postale complète (préciser le pays) _____

Tél. : _____ Code postal / Commune : _____

Désignation du projet : concours « Simule ta COP »

[A compléter par le participant]

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____

Né(e) le (date de naissance) : _____

A (lieu de naissance) : _____

Demeurant (adresse) : _____

Déclare avoir pris connaissance des informations suivantes et donne mon consentement libre et éclairé pour la participation au concours et la diffusion de mon image et de mes travaux, selon les modalités décrites ci-après :

Article 1 – Finalités envisagées

Dans le cadre de la participation au concours « Simule ta COP », une production photographique ou journalistique, réalisée collectivement ou individuellement, pourra inclure l'image du participant et, le cas échéant, ses travaux écrits (article, légendes, chroniques). Cette production pourra être utilisée à des fins pédagogiques et de valorisation sur les supports de communication de l'établissement scolaire concerné et de l'Agence française de développement (AFD).

Article 2 – Modes d'exploitation envisagés

J'autorise l'établissement scolaire mentionné ci-dessus et l'AFD à utiliser et diffuser cette production, incluant mon image et mes éventuels travaux, sur tous supports de communication (sites internet, réseaux sociaux, publications, expositions, événements...), en France comme à l'étranger, sans limitation de durée, dans le strict cadre des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable liées au concours « Simule ta COP ».

Article 3 – Consentement du participant

- J'ai compris les objectifs du projet.
- Je consens à l'utilisation de mon image et à la diffusion de mes productions dans le cadre du concours Simule ta COP, dans les conditions prévues aux articles précédents.
- Je certifie ne pas être lié(e) par un contrat exclusif concernant l'utilisation de mon image ou de mes travaux.

Engagements de l'AFD et de l'établissement

L'établissement et l'AFD s'engagent à ne pas céder les droits d'utilisation à des tiers, à respecter le droit à la vie privée, et à ne procéder à aucune exploitation préjudiciable, non éthique ou détournée de l'usage éducatif prévu. Aucune rémunération ne sera versée au titre de cette autorisation, qui est donnée à titre gracieux.

Droits relatifs aux données personnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au RGPD (règlement européen n°2016/679/UE), vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression...) en contactant : afdsensibilisation@afd.fr Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Fait à :

Le :

Signature du participant :

ANNEXE 3 - Grille d'évaluation des reportages – concours « Simule ta COP »

Critères d'admissibilité	Respecté		Non respecté	Remarques
La production s'appuie sur une simulation de COP menée grâce au kit pédagogique AFD "COP Climat" ou "COP Biodiversité".	Admissible		Non admissible	Ce critère garantit que la production découle bien d'une simulation de négociation internationale conduite avec le kit officiel. Les productions sans lien avec les kits AFD ne sont pas recevables.
La production a été réalisée en milieu scolaire, dans le cadre d'un projet collectif.	Admissible		Non admissible	Ce critère permet d'évaluer la dimension collaborative du projet et son ancrage pédagogique. La production doit refléter un travail de groupe, encadré par un enseignant.
Le format respecte les consignes : article de presse (600-1000 mots + 2-5 photos) ou chronique photo (5-10 photos + textes courts).	Admissible		Non admissible	Ce critère garantit la conformité technique. Tout dépassement majeur de longueur ou format incomplet (ex. texte sans photo) entraîne la non-admissibilité.
La production est rédigée en français et les visuels sont légendés.	Admissible		Non admissible	Ce critère permet de s'assurer que la production reste accessible à un public francophone, tout en laissant la possibilité d'intégrer des éléments multilingues. Une légende ou une citation en anglais, espagnol ou arabe peut être intégrée si son sens est compréhensible grâce au contexte. Par exemple, une pancarte écrite dans une autre langue peut être traduite ou expliquée dans le texte.
Les autorisations de droit à l'image sont jointes pour toute personne identifiable et la production respecte les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.	Admissible		Non admissible	Ce critère permet d'évaluer la légalité du contenu. Les élèves doivent utiliser leurs propres photos ou des images libres de droits, et citer leurs sources pour les données ou citations. Par exemple, indiquer « Crédit photo : Pixabay – utilisateur "jcomp" » ou « Données issues du rapport GIEC 2023 ». Il est déconseillé d'utiliser des images trouvées sur Internet sans vérification du statut juridique.
Méthode d'évaluation et étapes de sélection : pour être qualifié pour les phases finales, le reportage doit impérativement respecter l'ensemble des critères d'admissibilités. En cas de non-respect d'un ou plusieurs de ces critères, le reportage ne pourra pas poursuivre dans le concours. Les participants recevront néanmoins un certificat de participation ainsi qu'un retour individualisé du jury, mettant en valeur les points positifs et proposant des pistes d'amélioration. Si tous les critères d'admissibilité sont validés, le reportage est qualifié pour les quarts de finale et sera ensuite évalué selon les critères de forme et de fond ci-dessous, pour tenter d'accéder aux demi-finales.				
Critères de forme	Satisfaisant	Améliorables	Insuffisant	Remarques
La qualité visuelle et technique est soignée (mise en page, lisibilité, résolution des images, équilibre texte/image).	2/2	1/2	0/2	Ce critère permet d'évaluer la présentation générale et la lisibilité de la production. Une mise en page claire, des images nettes et une cohérence graphique facilitent la compréhension. Par exemple, une chronique photo bien équilibrée avec des marges régulières et un contraste lisible entre texte et fond sera mieux perçue qu'un document surchargé. Il est conseillé de tester la lisibilité sur différents écrans avant dépôt.
L'écriture journalistique est maîtrisée : ton clair, phrases bien structurées, orthographe correcte.	2/2	1/2	0/2	Ce critère permet d'évaluer la capacité des élèves à adopter une écriture adaptée à la presse. Le texte doit être structuré (titre, chapô, paragraphes), rédigé dans un style vivant et précis. Par exemple, commencer par une accroche qui situe la scène (« Au siège des Nations unies, la tension monte entre les délégations... ») aide à capter le lecteur. Il est conseillé de faire relire l'article pour corriger les fautes et améliorer la fluidité.
La cohérence entre le texte et les images renforce la compréhension du message.	2/2	1/2	0/2	Ce critère permet d'évaluer la pertinence du lien entre le texte et les visuels. Les légendes doivent éclairer ou compléter le propos. Par exemple, une photo de négociateurs en pleine discussion doit être accompagnée d'une légende qui précise le moment ou l'enjeu abordé. Il est conseillé d'éviter les images décoratives sans lien avec le contenu.

Critères de fond	Satisfaisant	Améliorables	Insuffisant	Remarques
La production restitue fidèlement et de manière vivante les moments clés de la simulation (négociations, désaccords, compromis, émotions...).	4/4	2/4	0/4	Ce critère permet d'évaluer la capacité à faire revivre la simulation. Le texte doit permettre de ressentir la dynamique de la négociation : échanges, tensions, rebondissements. Par exemple : « Après des heures de débats, les délégations sont parvenues à un compromis sur la protection des océans. » Les productions les plus convaincantes privilégient le récit à la simple description.
La production met en lumière les enjeux réels de la COP : climat, biodiversité, justice sociale, solidarité internationale.	4/4	2/4	0/4	Ce critère permet d'évaluer la compréhension des élèves des enjeux globaux. Le texte doit relier les discussions simulées aux problématiques du monde réel. Par exemple, évoquer les liens entre transition énergétique et réduction des inégalités. Il est conseillé de faire le lien entre le local (simulation en classe) et le global (enjeux planétaires).
Les informations présentées sont exactes, nuancées et sourcées.	4/4	2/4	0/4	Ce critère permet d'évaluer la rigueur intellectuelle et la vérification des faits. Les productions doivent s'appuyer sur des sources fiables (ONU, GIEC, AFD, médias reconnus...). Par exemple : « Selon le rapport du GIEC 2023, les émissions mondiales doivent baisser de 45 % d'ici 2030. » Les élèves doivent éviter les généralisations (« les pays riches ne font rien ») au profit d'analyses nuancées.
La production fait preuve de créativité et d'originalité dans sa mise en récit ou son traitement visuel.	2/2	1/2	0/2	Ce critère permet d'évaluer la capacité des élèves à proposer un regard singulier. L'originalité peut venir du choix du titre (« Quand la planète négocie son avenir »), d'une photo symbolique (terre entre les mains), ou d'une narration inventive (journal de bord, micro-témoignages). Le jury valorisera les productions qui sortent des formats attendus tout en restant claires et cohérentes.

Méthode d'évaluation et étapes de sélection : si le reportage ne respecte pas de façon satisfaisante les critères de forme et de fond, les participants recevront un certificat attestant l'accès aux quarts de finale, accompagné d'un commentaire individualisé du jury. Si les critères sont jugés satisfaisants, le reportage est qualifié pour les demi-finales. Il fera alors l'objet d'une évaluation approfondie pour tenter d'accéder à la phase finale.

NOTES DU REPORTAGE

Note "Critères d'évaluation"	Cette note sur 20 est générée automatiquement en fonction du respect des critères de fond et de forme ci-dessus.	/20
Note "Ressenti du jury"	Cette note sur 10 reflète l'appréciation qualitative du jury sur la clarté, l'impact visuel et la capacité à susciter l'intérêt. Elle viendra s'ajouter à la note relative aux critères pour générer une note /30	/10

NOTE FINALE /30

Méthode d'évaluation et étapes de sélection : les participants dont le reportage s'arrête en demi-finale recevront un certificat mentionnant ce niveau de qualification, ainsi qu'un retour personnalisé du jury soulignant les points forts et les axes d'amélioration. Les 5 reportages les mieux notés dans chaque catégorie seront qualifiés pour la phase finale. Ils seront ensuite présentés au jury national, qui désignera les lauréats par catégorie. Les résultats seront annoncés à l'occasion de la cérémonie prévue fin juin.